

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

23468048



Déposé
16-12-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0831110747

Nom

(en entier) : **FRANQUENIES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de la Quenique 17a
: 1490 Court-Saint-Étienne

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Pierre Alexandre DEBOUCHE, à Gembloux, le 8 décembre 2023, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générales extraordinaires de la SA FRANQUENIES a pris les résolutions, comme suit:

Modification de l'article 2 des statuts relatif au siège:

À l'unanimité l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour y ajouter, en début d'article, le texte suivant :

« Le siège est établi en Région wallonne. »

Modification de l'article 29 des statuts relatif à la date de l'assemblée générale annuelle:

A l'unanimité l'assemblée générale décide de remplacer l'article 29 des statuts par le texte suivant :
« L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième samedi du mois de mai à 10h au siège social de la société. »

Pour extrait analytique conforme,

Pierre Alexandre DEBOUCHE
Notaire

Déposés en même temps: une expédition de l'acte, neuf procurations et les statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").